

Les effets de proximité dans l'appropriation collective d'un grand parc paysager à saguenay

Neighborhood effects among landscaped park users in Saguenay

Marie-Hélène Tremblay et Martin Simard

Volume 11, numéro 2, septembre 2011

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1009360ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal
Éditions en environnement VertigO

ISSN

1492-8442 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Tremblay, M.-H. & Simard, M. (2011). Les effets de proximité dans l'appropriation collective d'un grand parc paysager à saguenay. *VertigO*, 11(2).

Résumé de l'article

L'idée d'interpénétrer la ville et la nature est au coeur des préoccupations urbanistiques depuis fort longtemps. Au XIX siècle, l'aménagement de grands parcs urbains comme Central Park à New York en constitue un exemple éloquent. Qu'il s'agisse de la création de liens sociaux, du rapport à la nature ou de la formation de l'identité collective, les grands parcs urbains contribuent à la qualité de vie des collectivités. Imaginés, conçus, puis aménagés par les professionnels de l'aménagement urbain, ces espaces publics seront ensuite adoptés ou non par les résidents et les visiteurs, selon divers facteurs. Dans ce contexte, cet article se penche sur les mécanismes d'appropriation collective d'un grand parc paysager. Plus précisément, nous avons cherché à savoir s'il y a des effets de proximité dans les représentations et pratiques des groupes d'usagers. Pour ce faire, nous nous sommes penchés sur le cas du site de la zone portuaire de Chicoutimi, à Saguenay. Un sondage a été réalisé auprès des utilisateurs. Nous avons ainsi pu constater que le fait d'habiter un endroit en particulier influence non seulement les représentations sociales liées à l'aménagement d'un grand parc paysager, mais aussi les pratiques des usagers.

Tous droits réservés © Université du Québec à Montréal et Éditions en environnement VertigO, 2012



Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Marie-Hélène Tremblay et Martin Simard

Les effets de proximité dans l'appropriation collective d'un grand parc paysager à Saguenay

Introduction

- 1 L'idée d'interpénétrer la ville et la nature existe depuis fort longtemps. Au XIX^e siècle, l'aménagement de grands parcs urbains paysagers par Frédéric Law Olmstead – Central Park à New York ou le Mont Royal à Montréal – rejoint, sur ce thème, les projets de villes utopiques, en particulier les cités-jardins d'Howard (1898). Ces parcelles de nature en milieu urbain sont alors perçues comme des havres de paix ayant diverses vertus socio-sanitaires au moment où l'environnement urbain est fortement affecté par les assauts de l'industrie (Mercier, 1998). Avec la métropolisation et la montée du paradigme du développement durable, les espaces verts semblent encore davantage prisés par les citoyens qui les jugent essentiels à leur qualité de vie. Poumons de la ville, les parcs et espaces verts sont également des points de repère qui balisent le tissu urbain ainsi que des réceptacles de la vie collective.
- 2 En effet, les espaces de verdure constituent avant tout des espaces publics au même titre que les places, les *squares* ou la rue. Le concept d'espace public occupe désormais une place importante au sein des recherches en sciences sociales (Ghorra-Gobin, 2001 ; Quéré, 1992 ; Tomas, 2001). Selon leur emplacement, leurs caractéristiques physiques et le sens qui leur est attribué, les espaces à vocation publique exerceraient un rôle significatif dans l'expérience de la vie urbaine (Whyte, 2009 ; Low *et al.*, 2005). Qu'il s'agisse de la création de liens sociaux, du rapport à la nature, de la formation de l'identité collective ou de la mise en exergue de la mixité sociale, l'espace public semble contribuer à la qualité de vie des collectivités (Ghorra-Gobin, 2001 ; Berdoulay *et al.*, 2004 ; Dind, 2008a et 2008 b). Ainsi, les espaces publics jouent un rôle de « médiateurs de l'urbanité » en permettant l'« être ensemble de groupes sociaux différenciés » (Korosec-Serfaty citée par Dind, 2008a : 1). Imaginés, conçus, puis aménagés par les professionnels de l'aménagement urbain, ces espaces situés au cœur des villes seront ensuite adoptés ou non par les résidents et les visiteurs en fonction de divers facteurs (Dind, 2008a).
- 3 Dans ce contexte, nous nous sommes intéressés aux effets de proximité à l'intérieur des processus d'appropriation de l'espace urbain. Plus précisément, nous avons cherché à savoir si le fait de partager un même territoire favorise des représentations et des pratiques communes. Ainsi, à travers cet article, nous tenterons de vérifier si les représentations de la nature en milieu urbain sont influencées par la distance et les effets de proximité, et ce, en regardant de plus près le cas du site de la zone portuaire de Chicoutimi, à Saguenay. En termes de cheminement d'idées, nous traiterons d'abord de l'écologie sociale dans l'optique d'aborder la question de la structure sociale de la ville. Ensuite, nous nous intéresserons aux effets de proximité et aux processus d'appropriation, pour en venir à l'analyse des données d'un sondage réalisé auprès des usagers d'un grand parc urbain paysager de l'arrondissement de Chicoutimi. Nous pourrions ainsi observer dans quelle mesure le fait d'habiter un endroit en particulier façonne les représentations et les pratiques liées à la nature en milieu urbain.

De l'écologie sociale aux représentations de l'espace

- 4 Afin de bien saisir les processus d'appropriation de l'espace, il nous paraît essentiel de revenir brièvement sur les fondements de l'analyse sociale du phénomène urbain. Au début du siècle dernier, la ville de Chicago a été le cadre d'émergence d'une manière particulière d'appréhender la vie sociale en milieu urbain, soit l'écologie sociale. Cette ville américaine, qui a connu une croissance exponentielle au cours du dernier siècle, était l'endroit prédestiné pour s'interroger sur les interactions entre individus en milieu urbain. Les principaux auteurs de cette école furent Park, Burgess, McKenzie et Wirth. Les travaux antérieurs de

Simmel sur la personnalité urbaine auraient servis de base à leurs réflexions. L'écologie se définit comme « *l'étude morphologique de la vie collective dans ses aspects statiques et dynamiques* » (Hawley cité par Grafmeyer et Joseph, 2004 : 9). L'hypothèse centrale de l'approche écologique est la suivante : les groupes sociaux tendent à se regrouper à l'intérieur de l'espace urbain selon leur statut socio-économique, familial ou ethnique (Bassand et al., 2001).

- 5 La méthode de l'écologie sociale consiste en une approche « terrain », que Park, ancien journaliste, comparait à la pratique du journalisme effectuée de manière systématique et avec plus de distance critique (Grafmeyer et Joseph, 2004 : 7). En outre, leurs observations allaient permettre de percevoir autrement les rapports sociaux et la relation espace-société. Toutefois, notons que, malgré ce que pourrait laisser sous-entendre la métaphore avec l'écologie naturelle, l'écologie urbaine ne se limiterait pas à réduire l'explication des interactions sociales au milieu physique dans lequel elles évoluent. En effet :

« (...) l'attention se porte avant tout sur le système social, son organisation, son fonctionnement et ses transformations. Sur ce point, Park est particulièrement explicite : « L'écologie humaine, dans le sens que les sociologues voudraient donner à ce terme, ne se confond pas avec la géographie, ni même avec la géographie humaine. Ce qui nous intéresse, c'est la communauté plus que l'homme, les rapports entre les hommes plus que leur rapport au sol sur lequel ils vivent » (Grafmeyer et Joseph, 2004 : 34).

- 6 Malgré tout, des schémas représentant l'organisation spatiale des communautés au sein des villes ont émergé des travaux sur l'écologie sociale. D'abord, Burgess a été le premier à décrire le modèle des zones concentriques (1925), avec des aires sociales qui distinguent les quartiers selon les caractéristiques socio-économiques, démographiques ou ethniques de ses habitants. Selon ce schéma adapté au contexte nord-américain de l'époque, plus le quartier est proche du centre de la ville, moins il est couru par les classes aisées. Par la suite, d'autres modèles ont vu le jour, se voulant plus représentatifs des dynamiques de transport des villes modernes, telles la représentation sectorielle (Hoyt, 1939) ou polynucléaire (Harris et Ullman, 1945), et, plus tard, une superposition des trois modèles, avec l'écologie factorielle (Shevky et Bell, 1955) ou des modèles apparentés (Murdie et Teixeira, 2006). Dans la foulée des recherches en écologie sociale, les travaux de Gans (1962) sur les *Urban Villagers* ont démontré que la ville était découpée en microsociétés, chaque quartier présentant un groupe social dominant en nombre, un type d'habitation plus fréquent et des rôles sociaux spécifiques.

- 7 Ces modèles découlant de l'approche de l'écologie sociale ont, depuis, inspiré nombre de recherches en études urbaines et ils demeurent actuels en dépit de la montée de paradigmes concurrents (Shearmur et Charron, 2004). Par exemple, Perron et ses acolytes (1997) ont illustré la structure socio-résidentielle et les conditions de vie au Saguenay, à partir de cette approche. En se basant sur des données des recensements canadiens, ils ont catégorisé la sous-région du Haut-Saguenay en trois zones socio-économiques, qu'ils ont, par la suite, subdivisées en aires sociales. Ces observations permettent de montrer que, malgré l'homogénéité ethnique et culturelle de cette région métropolitaine de recensement (RMR), ses quartiers montrent des disparités importantes, notamment en ce qui a trait au statut socioéconomique ainsi qu'à la taille des ménages. De l'avis de ces auteurs, les modèles écologiques permettent de comprendre comment s'imbriquent les dynamiques résidentielle et sociale d'une ville. Néanmoins, il demeure difficile de savoir si la dimension spatiale joue sur les faits sociaux, ou si, au contraire, la dimension sociale influence davantage les faits spatiaux (Perron et al., 1997 : 44).

- 8 Les écrits de Walter Firey (1945) sur les sentiments d'appartenance locaux et la forme urbaine, selon une approche culturaliste ou phénoménologique, ont été mis en opposition à l'écologie sociale et aux modèles de la structure urbaine, notamment par rapport au déterminisme qui caractériserait ceux-ci (Knox, 2006). Néanmoins, on peut affirmer que la dynamique d'attraction-répulsion, laquelle est à la base de l'homogénéité sociale des quartiers selon l'écologie sociale, est largement fondée sur des représentations individuelles et collectives de l'espace urbain et de la place que chacun peut ou doit y occuper. Les approches « écologique » et culturaliste ne sont donc pas incompatibles. En effet, les représentations

soutiennent les stratégies résidentielles des individus ou des ménages et conditionnent la dynamique d'acteurs autour des projets urbains (Simard et Mercier, 2003). Les unités socio-spatiales ainsi créées pourraient dès lors expliquer la relative homogénéité des représentations et pratiques à l'échelle locale et leur diversité sur la base géographique de l'agglomération, phénomène que l'on peut qualifier d'effet de proximité.

La question des effets de proximité

- 9 Toutes ces réflexions relatives à l'écologie sociale nous mènent à nous intéresser à un concept d'importance en études urbaines, soit celui des effets de proximité (aussi nommés effets de quartier, de milieu ou de lieu). La littérature scientifique sur les effets de proximité montre que la plupart des écrits sur ce thème tirent leur origine de la tradition de l'école de Chicago et du phénomène des ghettos (Marpsat, 1999 ; Vallet, 2005). Ainsi, de nombreux chercheurs ont voulu connaître les effets possibles sur les trajectoires individuelles d'une concentration territoriale de personnes présentant des caractéristiques sociales, économiques ou ethniques semblables. Dans ses travaux sur les effets de quartiers, Robitaille utilise les mots de Atkinson et Kintrea pour les décrire : « *le lieu où nous vivons a toujours un effet sur les possibilités qui nous sont offertes et, par conséquent, sur notre qualité de vie* » (Robitaille, 2006 : 403). En d'autres termes, il est permis de se demander si les gens, en se regroupant et en vivant ensemble, développent des représentations et des pratiques communes.
- 10 Se basant sur des études empiriques récentes, plusieurs chercheurs nuancent la portée des effets de proximité (Di Méo, 1994 ; Marpsat, 1999 ; Séguin et al., 2002 ; Vallet, 2005). Dans cette optique, « *les effets de milieu influencent les trajectoires des enfants et des adultes résidant dans les quartiers pauvres, mais d'une manière moindre que les caractéristiques individuelles ou familiales de ces personnes* » (Séguin et al., 2002 : iii). De plus, leurs observations semblent montrer que les effets de proximité varient selon les étapes de la vie et que ceux-ci paraissent toucher de manière plus marquée les adolescents et les jeunes adultes, notamment par l'influence des pairs et l'accès différencié à l'emploi (Séguin et al., 2002). Quant à Di Méo, il nuance la portée des effets de proximité en soulignant la position de Wirth, lequel constatait, dès les années 1930, que « *les rapports sociaux obéissent plus à la logique des réseaux de sociabilité qu'au déterminisme étroit de la proximité spatiale* » (Di Méo, 1994 : 259). Selon nous, les représentations et les pratiques spatiales doivent toutefois être appréhendées en regard des effets de proximité avant d'en arriver à une conclusion, puisqu'elles se construisent différemment des liens sociaux.
- 11 Dans ce contexte, nous avons jugé pertinent de chercher à en connaître davantage sur les relations entre la proximité résidentielle, d'une part, les représentations et les pratiques des citoyens, d'autre part. Or, les écrits d'Arrif (2009) ont attiré notre attention. Partant de l'hypothèse d'un lien fort entre les habitudes et comportements des usagers du parc de Bercy, dans le 12^e arrondissement de Paris, et la proximité résidentielle, son enquête lui a permis de confirmer partiellement son postulat. Constituant un groupe de résidants du 12^e arrondissement et un groupe de non-résidants du quartier, Arrif a comparé leurs réponses aux questions relatives aux représentations et pratiques liées au parc. Il a obtenu des résultats différents d'un groupe à l'autre : « *l'enquête sur le parc de Bercy a révélé l'influence du lieu de résidence dans le choix des pratiques et des représentations des espaces verts* » (Arrif, 2009 : 173).
- 12 Les représentations et les pratiques vont de pair avec le concept d'appropriation. Nous avons eu l'occasion d'approfondir ce concept dans un autre texte (Simard et al., 2009). Le mode d'appropriation d'un espace public tel un parc paysager ou une place publique divergera d'un individu ou d'un groupe social à un autre. Or, la diversité des vécus et les possibilités d'aménagements sont telles que l'appropriation des espaces publics par une population hétérogène peut sembler difficilement réalisable, notamment aux États-Unis dans la période ayant suivi le 11 septembre 2001 (Low et al., 2005). Dans ce contexte, la thèse de la fin des espaces publics a été avancée par Mitchell (1995). En effet, la question de la liberté d'accès et de pratiques à l'intérieur des parcs publics a fait l'objet de débats depuis une quinzaine d'années, en particulier aux États-Unis. L'attitude réglementaire des autorités, sous la pression des résidants voisins, a souvent mené à l'exclusion de certains groupes des espaces « publics ».

- 13 Malgré certains reculs, la vie sociale des espaces publics persiste et se recompose, selon divers auteurs (Bassan et *al.*, 2001 ; Berdoulay et *al.*, 2004 ; Low et *al.*, 2005). En particulier, les parcs et espaces verts susciteraient l'adhésion commune à travers la valorisation de la nature et le mouvement du développement durable. Ces questionnements fondamentaux sur le caractère public des aménagements urbains et des équipements collectifs sont pertinents, mais ils ne s'opposent pas à une démarche plus appliquée axée sur ce qui fait qu'un parc ou espace vert est apprécié ou utilisé à un tel degré ou d'une telle manière.
- 14 Nous avons tenté d'adopter cet angle d'analyse à l'aide des propositions de Dind (2008a). Selon ce dernier, la perception positive et l'attrait suscité par un espace public sont liés au concept de *convivialité*, concept qu'il définit ainsi :
- « ensemble des qualités du "vivre ensemble" au sein des espaces collectifs, telles qu'elles sont perçues par les usagers dans un contexte donné, se référant à des valeurs telles que le confort, la liberté, l'ordre et l'appartenance » (Dind, 2008a : 2).
- 15 Il estime que pour être de qualité, l'aménagement d'un espace public doit respecter certains principes (voir le tableau 1), qui équilibrent les tensions entre intérêts collectifs et particuliers, soit : la *congruence*, la *diversité*, l'*adéquation* et l'*unité*. Ces quatre éléments viennent approfondir le concept d'appropriation symbolique que nous avons étudié précédemment (Simard et *al.*, 2009), soit l'une des trois dimensions du phénomène d'appropriation – les deux autres étant l'appropriation matérielle et l'appropriation politique.

Tableau 1. Les principes de la convivialité des espaces publics selon Dind (2008a)

Principes d'un aménagement convivial

Congruence

Adéquation entre l'espace tel que *conçu* et son *vécu* par les usagers.

Diversité

Permet de répondre à la diversité des demandes, à l'hétérogénéité des intérêts.

Adéquation

Rapport, entre chaque entité de l'espace public et les espaces environnants (relations de *complémentarité*, d'*indifférence* ou d'*opposition*).

Unité

Ce qui réalise la cohérence entre les différents éléments de l'espace public. Donne un sens à la diversité, au-delà des nombreux intérêts particuliers

La méthodologie de l'enquête

- 16 Les réflexions concernant l'espace public dans la ville, les perceptions et représentations qu'il génère, son appropriation collective, puis les débats concernant les effets de proximité,

nous ont conduits à nous interroger plus profondément sur la place de ces derniers dans les représentations et les pratiques liées à l'espace. À l'instar d'Arrif, avec le parc de Bercy à Paris, nous avons cherché à comprendre quelle est la part des effets de quartier dans l'appropriation collective des espaces publics. Cependant, nous avons mis en relation les effets de proximité et l'appropriation de l'espace, sur le plan théorique. De plus, notre étude a été réalisée dans un tout autre contexte, soit chez les usagers d'un grand parc paysager, parc situé dans une ville moyenne québécoise. À cette fin, nous avons choisi d'utiliser les données d'un sondage réalisé *in situ*, en 2008, et d'en faire ressortir les résultats sous l'angle des effets de proximité. L'espace vert à vocation collective à l'étude est la zone portuaire de Chicoutimi, territoire occupé par un grand parc urbain paysagé depuis 1992.

Les concepts d'effets de proximité et de quartier

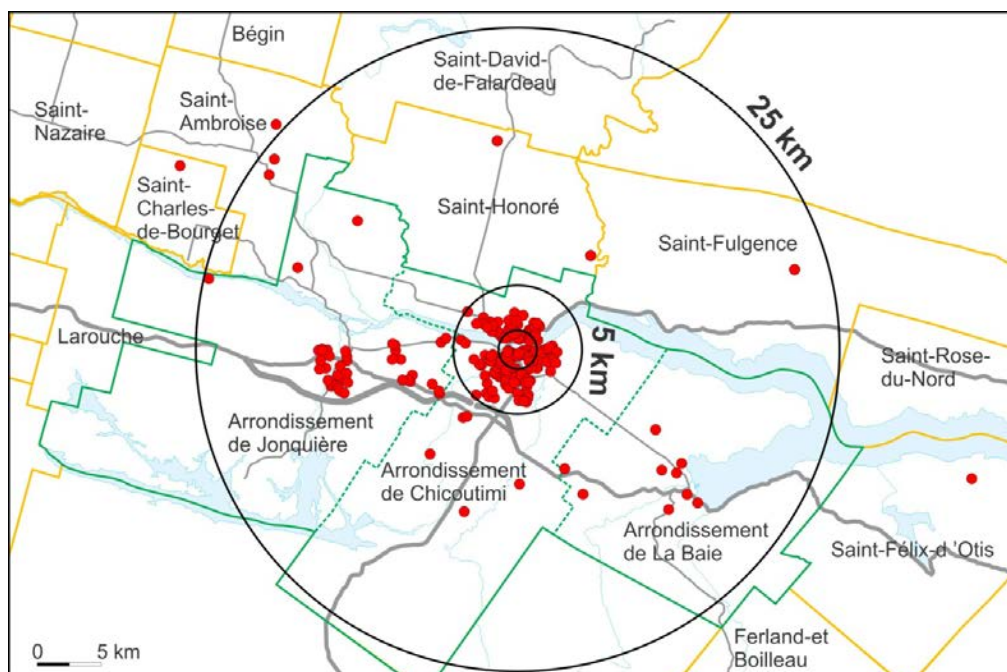
- 17 Procéder à l'étude des effets de proximité par rapport aux représentations et pratiques liées aux espaces verts suppose de prévoir un découpage territorial. Selon nous, ce dernier doit être lié au lieu de résidence des usagers d'un espace public, ce qui nous mène au concept de quartier. Toutefois, définir le quartier peut s'avérer un défi en soi puisqu'il n'existe pas de consensus sur la question (Robitaille, 2006). D'ailleurs, pour Authier et al., le quartier est plus « une entrée, une échelle d'analyse, une unité d'observation qu'un concept ou objet. Ce cadre descriptif n'a de sens que confronté à d'autres échelles (la ville, la métropole) et d'autres espaces de la ville (la rue, la place) » (Authier et al., 2007 : 2).
- 18 Di Méo (1994) traite de l'opposition chez les chercheurs français entre leur vision objectivée du quartier et le quartier perçu et vécu, tout en présentant la vision d'une approche plus subjective du quartier née aux États-Unis à partir des années 1950. Selon l'auteur, il est devenu nécessaire pour ces chercheurs d'allier quartier vécu et perçu et d'y ajouter une vision plus concrète et structurelle, montrant un certain consensus collectif par rapport à la description des quartiers. Ainsi, il reprend la position de A. Metton pendant les années 1960 :
- « L'unité du quartier est réalisée par l'individu et pour lui (...) En conséquence, ces espaces urbains vécus sont, bien sûr, étroitement personnalisés et diffèrent d'un individu à l'autre. Cependant (...) pour un site déterminé, les contraintes topographiques, la disposition des équipements fonctionnels de recours indispensables, s'imposent à tous et forment la trame commune de ces quartiers vécus » (Di Méo, 1994).
- 19 Enfin, pour Di Méo, chacune de ces approches revêt sa part de reproduction du réel et devrait être prise en compte dans la recherche sur les phénomènes sociaux liés au territoire.
- 20 D'un point de vue pratique, la délimitation des quartiers est le plus souvent guidée par l'accès aux données. Nous pensons ici aux aires de diffusion de Statistique Canada ou encore aux districts électoraux ou aux municipalités. Pourtant, ces territoires administratifs ne correspondent pas nécessairement à l'espace vécu des résidents. Pour notre part, nous avons pensé à un découpage territorial qui permettrait de comparer les données recueillies en regard de la distance du lieu de résidence par rapport au site étudié.

Le terrain de l'enquête et le classement des répondants

- 21 Avant de passer à l'analyse des données, rappelons que le site de la zone portuaire est situé à l'intérieur du centre-ville de l'arrondissement de Chicoutimi, sur le territoire de Saguenay (voir la figure 1). Cette ville fait partie de la catégorie des villes moyennes supérieures, avec ses 143 692 habitants¹. L'idée derrière ce projet d'aménagement, inauguré en 1992, était d'implanter un espace public destiné à l'ensemble de la collectivité, d'offrir un accès aux rives du Saguenay, d'améliorer l'environnement urbain de la municipalité et de créer un milieu de vie animé dont l'accès serait gratuit.

Figure 1. Le site de la zone portuaire de Chicoutimi

- 22 Aujourd'hui, la place de la « verdure » sur le site s'est accentuée, du fait que la végétation a gagné en maturité. Les parties ombragées sont donc plus nombreuses et permettent davantage une rupture avec le milieu bâti voisin qui est plutôt dense. On y retrouve également deux bâtiments, soit le complexe des Halles (servant de marché public) et l'ancien hangar (aire de restauration et salle multifonctionnelle). Différents spectacles artistiques et des activités diverses sont présentés sur le site au cours de la saison estivale. En 2008, une aire de « jeux d'eau » a été aménagée sans trop affecter les zones de verdure existantes².
- 23 Au sujet du classement des répondants sur une base territoriale, nous avons eu accès aux codes postaux des répondants par le biais du sondage. Il ne nous restait qu'à trouver l'unité territoriale adéquate afin de traiter nos données. Notre but n'était pas de comparer les zones résidentielles entre elles, mais bien de comprendre si le fait d'habiter un secteur ou quartier avoisinant l'espace public à l'étude pouvait avoir un effet sur les représentations et les pratiques liées à ce site, chez les individus.
- 24 Nous avons donc décidé de concevoir une catégorisation spatiale qui ferait en sorte d'inclure l'élément de la distance, et les aires sociales qui y sont en partie reliées, pour l'analyse des résultats. Ainsi, en se servant du logiciel *Map Info*, un « centroïde » a été sélectionné sur le site du Vieux-Port de Chicoutimi, à partir duquel quatre périmètres ont été délimités (voir la figure 2). Ce point central se trouve à la jonction des rues Lafontaine et Du Port. Voici la description de chacune de ces zones par rapport au site à l'étude :
- 25 Figure 2. Zones géographiques de regroupement des répondants³



26 Légende : Zone 1 : Située dans un rayon de 1.5 km du point central. Cette distance nous semblait garantir que le site était alors accessible à la marche ; Zone 2 : Dans un rayon de 5 km de notre centroïde, elle comprend les zones habités du territoire de l'ancienne Ville de Chicoutimi (avant la fusion de 2002) ; Zone 3 : Cette zone comprend les usagers résidants dans un rayon de 25 km à partir du point central. Elle englobe le reste de la RMR de Saguenay ; Zone 4 : Enfin, à plus de 25 km de distance du centroïde, celle-ci englobe tous les répondants au questionnaire qui demeurent à l'extérieur de la RMR de Saguenay.

27 Précisons que la zone 1 correspond essentiellement aux quartiers centraux de Chicoutimi, quartiers de duplex et triplex délimités assez clairement par des talus et des escarpements rocheux. Deuxièmement, la zone 2 équivaut aux quartiers de banlieue de Chicoutimi, soit des quartiers relativement aisés qui sont construits sous forme de bungalows. Ceux-ci sont localisés sur les terrasses qui surplombent les espaces dénivelées en bordure de la rivière Saguenay, tant sur la Rive-Sud que la Rive-Nord.

Les questions et l'administration du sondage

28 Outre le profil des répondants, le cœur de l'analyse des résultats du sondage consiste à comparer les représentations et les pratiques des usagers en regard des principes d'un aménagement convivial (Dind, 2008a). Pour ce faire, nous avons élaboré une série de questions qui ont servi à appliquer les principes de Dind, soit la *congruence*, la *diversité* et l'*adéquation*. Le quatrième principe établi par Dind, soit celui d'*unité*, ne sera pas pris en compte dans cet article. En effet, celui-ci supposant un jugement plus technique de la part des répondants quant à la configuration géoarchitecturale du site. Nous avons plutôt choisi de nous attarder aux principes touchant directement aux pratiques des usagers.

29 Le sondage contenait 31 questions qui ont été soumises aux usagers du Vieux-Port de Chicoutimi. La plupart des questions étaient fermées (oui ou non) ou à choix de réponses (a, b, c ou d), à quelques exceptions⁴. Pour ce texte, nous avons utilisé principalement la question 10 du questionnaire de sondage, laquelle visait à obtenir un portrait global des perceptions et représentations des usagers, en regard à la fois de l'aménagement du site, de son offre d'activités et de ses fonctions en tant que parc urbain. Cette question étant divisée en affirmations à valider en choisissant entre « tout à fait d'accord », « plutôt d'accord », « plutôt en désaccord » ou « tout à fait en désaccord ». Voici de quelle manière celles-ci ont été classées pour évaluer les trois premiers principes d'un aménagement convivial⁵ :

30 Congruence :

- 10.a) Le site est facilement accessible.
- 10.b) Les aménagements paysagers sont réussis.

- 10.c) C'est un lieu de rencontre important à Chicoutimi.
- 10.f) C'est un espace vert qui permet le contact avec la nature.
- 10.h) Le site contribue à ma qualité de vie comme citoyen(ne).

31 Diversité :

- 10.d) Il y a un bon choix d'activités (spectacles, fêtes, etc.).
- 10. j) La zone portuaire a été aménagée en tenant compte des besoins de la population.

32 Adéquation :

- 10.e) Le site permet de découvrir la rivière et le paysage.
- 10. i) L'aménagement de la zone portuaire représente bien l'image de Chicoutimi.
- 10 k) La zone portuaire a relancé le développement du centre-ville de Chicoutimi.

33 En ce qui concerne la partie plus technique de la recherche, parlons d'abord de la population à l'étude, après quoi nous décrirons rapidement le contexte entourant le déroulement de l'enquête. Ainsi, la population à l'étude, soit les usagers du Vieux-Port de Chicoutimi, a été évaluée à 200 000 personnes, sur une base annuelle, par la Société de gestion de la zone portuaire de Chicoutimi. Il a été convenu de réaliser 385 questionnaires. Pour une telle population, un échantillon de cette taille correspond à une marge d'erreur de plus ou moins 5 %, 19 fois sur 20 (Guay, 1991 ; Varenne, 2011). L'enquête a eu lieu entre le 2 juillet et le 21 août 2008, nous permettant d'administrer 385 questionnaires, dont nous connaissons bientôt la teneur.

34 Afin que nos résultats correspondent à l'ensemble de la population à l'étude, nous avons décidé de couvrir plusieurs endroits, sur cet immense site (17 hectares), ainsi que divers moments du jour et de la semaine. Quant au choix des participants, il s'est fait au hasard dans la mesure du possible. Précisons également que nous avons obtenu un certificat de la part du Comité d'éthique de l'Université du Québec à Chicoutimi. Finalement, soulignons que la méthode d'analyse des données est essentiellement basée sur le croisement de certaines variables comprises dans le questionnaire de sondage par rapport à la localisation résidentielle des répondants. Le logiciel de statistique utilisé pour la compilation et le traitement des données est SPSS.

Les Résultats de l'enquête

35 Pour la présentation des résultats, nous ferons un survol du profil des répondants au sondage en fonction de leur lieu de résidence, soit l'une des quatre zones définies plus tôt. Par la suite, nous nous pencherons sur les habitudes et pratiques de fréquentation, toujours en lien avec la variable du lieu de résidence, puis nous verrons dans quelle mesure la proximité résidentielle joue ou non un rôle dans les représentations et les pratiques associées au site du Vieux-Port de Chicoutimi. Pour ce faire, nous évaluerons l'appropriation collective du site en regard du concept de convivialité, à l'aide de trois principes – *congruence*, *diversité* et *adéquation*. Ces constats nous aideront à mieux saisir les processus sociaux et territoriaux à l'œuvre.

Le profil des répondants

36 D'abord, traçons un portrait du profil des répondants. Pour ce qui est de leur provenance (voir le tableau 2), notons que les personnes interrogées sont plus souvent des résidents de la zone 2 (rayon de 1.5 à 5 km), avec 39,9 %. Pour les trois autres zones, les proportions sont réparties assez équitablement pour chacune d'entre elles (zone 1 : 18.3 % ; zone 3 : 23.3 % et zone 4 : 19.1 %). Malgré leur proximité physique, nous pouvons donc constater que les personnes habitant la zone 1 semblent moins enclines à visiter le site du Vieux-Port de Chicoutimi, s'il faut se fier à notre méthode d'échantillonnage. Il faut toutefois préciser que cela est de toute évidence influencé par le fait que la zone 2 couvre une plus grande superficie de territoire que la zone 1, englobant ainsi plus de résidents. Notons par contre que ce fait ne paraît pas influencer les chiffres pour les zones 3 et 4.

37 Au sujet du profil des répondants, observons la répartition des résultats selon le lieu de résidence (voir le tableau 3). D'abord, en ce qui a trait à l'âge des utilisateurs, le croisement des variables met en relief le fait que les âges diffèrent de manière importante, selon le lieu de résidence. En effet, les gens habitant les zones plus rapprochées du site se situent dans

des catégories d'âge plus élevées. Alors que la moyenne des gens âgés de 15 à 34 ans dans l'échantillon est de 23,6 %, ils sont pour leur part 18,5 % à occuper cette catégorie dans la zone 1, 22,9 % dans la zone 2 et 3 et 30,9 % des la zone 4. Quant aux 65 ans et plus, ils sont 21,5 % dans la zone 1, 24,3 % dans la zone 2, 14,5 % dans la zone 3 et seulement 5,9 % dans la zone la plus éloignée du site. Bref, plus la résidence des répondants s'éloigne du site, plus grande est la proportion de visiteurs « jeunes ».

Tableau 2. Zones de résidence des répondants

Lieu de résidence	Effectifs	%
Zone 1 (rayon 1.5 km)	65	18,3
Zone 2 (rayon de 1.5 à 5 km)	140	39,3
Zone 3 (rayon de 5 à 25 km)	83	23,3
Zone 4 (rayon supérieur à 25 km)	68	19,1
Total	356	100

44,6 % et 45,6 % du total des zones 2, 3 et 4, mais à 50,8 % du total de la zone 1. Quant au dernier niveau d'études complété, les chiffres montrent que les gens habitant la zone 1 sont moins nombreux à avoir terminé des études postsecondaires (36 % contre 54,2 % pour l'échantillon total). Dans le même ordre d'idées, 67,7 % des gens habitant dans un rayon supérieur à 25 km du site du Vieux-Port ont terminé des études postsecondaires. En revanche, les gens provenant des zones 2 et 3 suivent la moyenne de l'échantillon quant au niveau d'études complété.

39 Sur le plan des revenus annuels des ménages, nous pouvons remarquer que plus la zone de résidence est éloignée du site de l'enquête, plus les revenus des répondants sont élevés. Pour simplifier les résultats, nous avons créé deux catégories de revenus moyens par ménage, soit « 50 000 \$ ou moins » et « 51 000 \$ et plus ». Or, 13,5 % des gens habitant la zone 1 évaluaient leurs revenus annuels à « 51 000 \$ et plus », alors que pour les zones 2, 3 et 4, les proportions pour la même tranche de revenus étaient respectivement de 39,1 %, 41,7 % et 46,9 %. Ainsi, plus la zone de résidence est située près du site du Vieux-Port, moins les revenus annuels des ménages sont hauts.

40 Maintenant, survolons les résultats relatifs à l'occupation principale des répondants en regard du lieu de résidence. Ici, la zone 4 se démarque par sa proportion de personnes « en emploi » comparativement à la moyenne de l'échantillon. En effet, cette moyenne est de 50,1 %, les zones 1 à 3 affichant une proportion de répondants « en emploi » oscillant entre 43,8 % et 51,2 %, alors que les gens habitant la zone 4 sont en emploi à un taux de 69,1 %. En parallèle à cela, la proportion de personnes à la retraite est significativement plus faible dans cette zone comparativement aux trois autres (14,7 % dans la zone 4, comparativement à 35,9 %, 38,1 % et 29,3 % respectivement pour les zones 1, 2 et 3). Toutefois, ces proportions de personnes retraitées concordent avec la moyenne d'âge par zone rapportée plus tôt.

41 Ainsi, en regard du profil des répondants au sondage, nos résultats nous indiquent des divergences assez marquées quant au profil des gens résidant à proximité du site de la zone portuaire de Chicoutimi. En effet, les répondants habitant la zone 1 sont plus âgés, puis ils sont plus souvent des hommes que pour les autres zones. Par ailleurs, ils sont moins nombreux à avoir terminé des études postsecondaires, alors que les répondants avec le plus haut niveau de scolarité proviennent principalement d'un périmètre de plus de 25 km de la zone d'étude. Quant au revenu annuel par ménage, nous avons pu observer que plus la zone de résidence est près du site du Vieux-Port, moins ces revenus sont élevés. Finalement, les zones 1 et 2 englobent une proportion supérieure de retraités par opposition aux deux autres zones, notamment la zone 4. Ces divergences au sujet du profil des répondants en regard des zones de localisation des résidences découlent largement des caractéristiques socioéconomiques propres aux quartiers qui sont couverts par ces zones, lesquelles doivent être appréhendées en tant qu'unités sociospatiales distinctes.

La fréquentation et les pratiques reliées au site

42 Afin d'aller plus loin dans l'analyse du rôle des effets de proximité sur l'appropriation des espaces publics en milieu urbain, regardons les habitudes de fréquentation et les pratiques des usagers face au site (voir le tableau 4). D'abord, en ce qui concerne la fréquence des visites, nous pouvons remarquer que plus le lieu de résidence est proche du parc de la zone portuaire, plus fréquentes sont les visites. En effet, si 86,2 % des usagers en provenance de la zone 1 visitent le site « une fois par semaine ou plus », ils sont respectivement 68,6 %, 43,4 % et 13,2 % à adopter ce comportement dans les zones 2, 3 et 4.

43 Évidemment, cela peut s'expliquer par la forte accessibilité au site découlant du fait d'habiter à proximité. Il n'en demeure pas moins que le processus d'appropriation est largement tributaire de la fréquentation, donc un espace public fréquenté se transformera progressivement en un lieu important dans la vie des individus. Selon Di Méo, nous pourrions dire que le lieu s'inscrit alors dans leur « espace de vie », cela se traduisant dans le champ des perceptions et de l'imaginaire pour façonner l'« espace vécu » des usagers (Di Méo, 1998). Ainsi, la proximité résidentielle favoriserait les possibilités qu'offre un site de contribuer à l'espace de vie des répondants et, par le fait même, à leur espace vécu.

Tableau 4. Croisement des variables relatives aux pratiques avec le lieu de résidence

	Lieu de résidence				Total
Q.1 À quelle fréquence visitez-vous le Vieux-Port de Chicoutimi ?	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Total
1 fois/semaine ou plus	86,2 %	68,6 %	43,4 %	13,2 %	55,3 %
1 à 2 fois par mois	7,7 %	16,4 %	20,5 %	2,9 %	13,2 %
2 à 3 fois par année	6,2 %	12,1 %	30,1 %	38,2 %	20,2 %
1 ^{ère} fois	0 %	1,4 %	1,2 %	26,5 %	5,9 %
Moins de 2 fois /année	0 %	1,4 %	4,8 %	19,1 %	5,3 %
Total	100 % (n =65)	100 % (n =140)	100 % (n =83)	100 % (n =68)	100 % (n =346)
Q.3 Quelle(s) activité(s) pratiquez-vous habituellement au V-P ? b. Rencontrer des gens ou des amis ?	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Total
Oui	47,7 %	39,9 %	26,8 %	16 %	34,6 %
Non	52,3 %	60,1 %	73,2 %	84 %	65,4 %
Total	100 % (n =65)	100 % (n =138)	100 % (n =82)	100 % (n =50)	100 % (n =335)
Q.3 Quelle(s) activité(s) pratiquez-vous habituellement au V-P ? d. Activités (danse, vélo, patins, jeux, etc.) ?	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Total
Oui	29,2 %	37 %	51,2 %	24 %	37 %
Non	70,8 %	63 %	48,8 %	76 %	63 %
Total	100 % (n =65)	100 % (n =138)	100 % (n =82)	100 % (n =50)	100 % (n =335)
Q.4 Le plus souvent, lorsque vous vous rendez sur le site, le faites-vous	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Total
Seul	55,4 %	31,9 %	26,8 %	24 %	34 %
En famille/Avec conjoint	21,5 %	51,4 %	48,8 %	50 %	44,8 %
Avec des amis	21,5 %	13 %	23,2 %	24 %	18,8 %
Autre	1,5 %	3,6 %	1,2 %	2 %	2,4 %
Total	100 % (n =65)	100 % (n =138)	100 % (n =82)	100 % (n =50)	100 % (n =335)

- 44 En ce qui a trait aux activités pratiquées habituellement sur le site, nous pouvons constater que les gens habitant près du parc paysager s'y rendent plus souvent dans l'objectif d'échanger sur le plan social, c'est à dire pour « rencontrer des gens ou des amis »⁶. Ainsi, les gens de la zone 1 ont choisi cette activité à 47,7 %, ceux des zones 2, 3 et 4 l'ont fait à 39,9 %, 26,8 % et 16 % respectivement. Autre fait à noter, un mouvement inverse s'est dessiné pour ce qui est de la pratique d'activités sportives (danse, vélo, patin, jeux d'enfants). En effet, les utilisateurs du site provenant des zones 1, 2 et 3 pratiquent ce genre d'activités quand ils vont au Vieux-Port dans les proportions respectives suivantes : 29,2 %, 37 % et 51,2 %. Toutefois, dans le cas de ceux provenant de la zone 4, ils fréquentent moins le Vieux-Port dans ce but (24 %). En lien avec l'espace de vie, le Vieux-Port paraît jouer un rôle significatif du point de vue des relations sociales, pour près de la moitié des répondants des zones 1 et 2. Cela coïncide avec l'observation selon laquelle la pratique d'activités précises telles que le vélo, la danse, le patin, les jeux pour enfants est davantage l'apanage des résidents qui habitent plus loin du site. Pour ces derniers, une visite sur la zone portuaire semble plutôt viser la pratique de loisirs.
- 45 En ce qui concerne les habitudes d'accompagnements, nous pouvons noter que les résultats sont relativement semblables pour les gens des zones 2, 3 et 4, alors qu'ils divergent uniquement pour ceux provenant de la zone 1. Ainsi, nous remarquons que la majorité des répondants au sondage affirment se rendre au grand parc paysager en famille et/ou avec un conjoint (la moyenne pour cette réponse est de 44,8 %), puis, dans une moindre mesure, ils s'y rendent seuls (la moyenne est de 34 %) ou avec des amis (18,8 % en moyenne). Or, les répondants de la zone 1 se rendent la plupart du temps seuls sur le site (55,4 %), puis, dans une même proportion, en famille et/ou en couple, ou avec des amis (21,5 %). Les habitudes d'accompagnement lors de la visite de cet espace vert s'avèrent donc très différentes selon les types d'utilisateurs. Cette constatation concorde également avec celle soulevée plus tôt selon laquelle les personnes provenant de la zone 1 s'attendent en plus grand nombre à réaliser des rencontres sociales en visitant le site.
- 46 En terminant à propos des habitudes de fréquentation, soulignons que les endroits fréquentés le plus souvent par les répondants au sondage varient peu selon la zone d'habitation, à l'exception de deux segments du site de la zone portuaire. En effet, les résidents de la zone 4 visitent davantage l'étang et les jardins, soit 64 %, comparativement à une moyenne de 48,4 % pour l'échantillon total. Cela pourrait être dû à un effet de nouveauté, puisque nous avons vu plus tôt que les gens provenant de cette zone arpentent le site beaucoup moins régulièrement⁷ (pour la majorité, en moyenne 2 à 3 fois par année ou moins).

L'appropriation collective du site et le concept de convivialité

- 47 Il est maintenant temps d'analyser les données du sondage à la lumière du concept de convivialité tel que conceptualisé par Dind (2008a). À cette fin, nous regarderons les réponses aux affirmations de la question 10, en fonction des trois principes mentionnés précédemment (congruence, diversité et adéquation). Cela nous permettra de mieux connaître les représentations et les pratiques des usagers face au site du Vieux-Port et son potentiel d'appropriation collective. Pour chacun de ces principes, nous pourrions comparer les représentations et les pratiques, selon le lieu de résidence des répondants, et ainsi vérifier si elles se révèlent être le résultat des effets de proximité.
- 48 Tout d'abord, rappelons que la congruence est comprise comme l'adéquation entre l'espace tel que conçu et son vécu par les usagers. Ce principe est celui qui serait le mieux respecté, selon l'avis des répondants (voir le tableau 5). Ainsi, la plupart s'entendent pour dire que le site est facilement accessible (90,1 % sont « tout à fait d'accord »), puis que les aménagements paysagers sont réussis (81,2 % sont « tout à fait d'accord »). Dans une moindre mesure, la zone portuaire représenterait, selon eux, un lieu de rencontre important à Chicoutimi (65,7 % sont « tout à fait d'accord ») et un espace vert permettant le contact avec la nature (64,8 % sont « tout à fait d'accord »). Enfin, quant à sa contribution à la qualité de vie des citoyens, plus de la moitié des personnes interrogées sont tout à fait d'accord avec l'affirmation (57,9 %).

Tableau 5. Résultats de chacune des variables relatives au principe de congruence

Congruence	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	Tout à fait en désaccord	N Total
a. Le site est facilement accessible.	90,1 %	9,6 %	0,3 %	0 %	356
b. Les aménagements paysagers sont réussis.	81,2 %	17,1 %	1,7 %	0 %	356
c. Lieu de rencontre important à Chicoutimi.	65,7 %	30,5 %	3,1 %	0,6 %	318
f. Un espace vert qui permet le contact avec la nature.	64,8 %	28,3 %	5,7 %	1,3 %	356
h. Le site contribue à ma qualité de vie comme citoyen(ne).	57,9 %	25,3 %	5,1 %	1,1 %	318

49 Toutefois, lorsque nous regardons ces résultats en les croisant avec la variable du lieu de résidence, nous pouvons faire ressortir quelques particularités eu égard aux représentations et pratiques des individus. En effet, si pour les perceptions et l'accessibilité aux aménagements paysagers, les résultats se valent d'une zone à une autre, certaines différences peuvent cependant être relevées pour les trois autres variables correspondant au principe de congruence (voir le tableau 6). C'est le cas en ce qui concerne la perception du site en tant que lieu de rencontre important, la proposition selon laquelle il s'agit d'un espace vert permettant le contact avec la nature de même que sa contribution à la qualité de vie des répondants.

50 En conséquence, nous pouvons remarquer que les pourcentages de répondants qui sont tout à fait d'accord pour affirmer que la zone portuaire est un lieu de rencontre important à Chicoutimi oscillent autour de 70 %, chez les gens issus des zones 1 à 3. Pour ce qui est des usagers provenant de la zone 4, ils sont plutôt 47,4 % à répondre de la même manière. Cela reflète donc une propension beaucoup moins marquée chez ces derniers à percevoir une fonction de socialisation dans le site à l'étude. Sans dire qu'ils ne sont pas d'accord avec l'affirmation, ils en sont toutefois moins convaincus. Autre nuance, les données illustrent le fait que lorsque les usagers habitent près du parc paysager, ils conçoivent plus facilement que celui-ci leur offre un contact avec la nature. En effet, ils sont respectivement 69,2 % et 70,7 % à être tout à fait d'accord avec cette affirmation pour les zones 1 et 2, contre 66,3 % et 61,8 % pour les zones 3 et 4.

Tableau 6. Proportion de réponses « tout à fait d'accord » aux questions de congruence

	Site facilement accessible	Aménagements paysagers réussis	Lieu de rencontre important à Chicoutimi	Contact avec la nature	Contribue à ma qualité de vie
Zone 1	89,2 %	73,8 %	71,9 %	69,2 %	76,9 %
Zone 2	89,3 %	84,3 %	67,2 %	70,7 %	70 %
Zone 3	91,6 %	84,3 %	67,1 %	66,3 %	51,2 %
Zone 4	91,2 %	77,9 %	47,4 %	61,8 %	51,6 %
% du total	90,2 %	80,2 %	65,7 %	67,7 %	64,8 %

- 51 Enfin, l'impact du site du Vieux-Port sur la qualité de vie des répondants est perçu de manière nettement plus significative lorsqu'ils habitent à proximité de celui-ci. Effectivement, les chiffres nous indiquent que la moitié des résidents des zones 3 et 4 sont tout à fait d'accord pour dire que le site contribue à leur qualité de vie comme citoyen(ne)s, tandis que les gens logeant à l'intérieur des zones 1 et 2, les résultats révèlent que ceux-ci sont respectivement 76,9 % et 70 % à être tout à fait d'accord avec l'affirmation. Bref, la proximité résidentielle semble jouer un rôle dans la perception qu'ont les usagers en regard de l'influence du site sur leur qualité de vie.
- 52 Pour sa part, la diversité permet de répondre à la diversité des demandes, à l'hétérogénéité des intérêts particuliers. Elle doit être de qualité et refléter réellement la variabilité des usagers et de leurs activités. Ce second principe, dont fait état Dind (2008a), rend possible l'appropriation collective des espaces publics, puisque c'est grâce à lui que les individus chercheront à fréquenter ces espaces, peu importe leurs intérêts ou leurs particularités. Dans le cas du Vieux-Port de Chicoutimi, certaines questions du sondage cherchaient justement à mesurer les perceptions des usagers face à la diversité de choix qu'offre le parc urbain.
- 53 Dans un premier temps, il apparaît que près du tiers des répondants (29,4 %) sont « plutôt » ou « tout à fait » en désaccord avec l'affirmation selon laquelle il y a un bon choix d'activités sur la zone portuaire (voir le tableau 7). Cela tranche avec toutes les questions liées au principe de congruence, principe discuté précédemment. De ce fait, il y a 37,4 % des répondants qui sont « tout à fait d'accord » pour dire que le site propose un bon choix d'activités. Quant à savoir si le parc a été aménagé en tenant compte des besoins de la population, cette fois 92,2 % réponses sont affirmatives. Plus précisément, 50,8 % des usagers questionnés sont « tout à fait d'accord » avec cet énoncé. De manière générale donc, le principe de diversité semble avoir été bien pris en compte par les aménagistes, mais apparemment moins pour ce qui est des responsables de la programmation des activités.

Tableau 7. Résultats de chacune des variables relatives au principe de diversité

Diversité	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	Tout à fait en désaccord	N Total
d. Il y a un bon choix d'activités.	37,4 %	33,2 %	19 %	10,4 %	289
j. Le site a été aménagé en tenant compte des besoins.	50,8 %	41,4	6,5 %	1,3 %	307

54 Voyons voir maintenant si la proximité résidentielle semble influencer sur les perceptions des usagers face au principe de diversité. Ici, en croisant la variable du lieu de résidence avec chacune des deux questions correspondant à notre second principe, nous remarquons de légères variations dans les perceptions liées au choix d'activités (voir le tableau 8). Effectivement, si nous regardons les réponses de type « tout à fait d'accord » à cette question, nous remarquons que les répondants en provenance des zones 1 et 2 sont légèrement plus critiques envers le choix d'activités offertes sur les lieux de la zone portuaire. Ainsi, ils sont respectivement 34,4 % et 33,6 % à être « tout à fait d'accord » avec l'affirmation, alors les gens des zones 3 et 4 sont, pour leur part, respectivement 45,3 %, 39,3 % à répondre la même chose. Bref, plus la résidence des usagers est éloignée du site, moins le choix d'activités offertes semble déprécié, notamment dans le cas de la zone 3. Or, ce sont aussi les individus en provenance de ces deux zones qui fréquentent le moins souvent le Vieux-Port de Chicoutimi⁸.

Tableau 8. Proportion de réponses « tout à fait d'accord » aux questions de diversité

	Bon choix d'activités	Aménagé en tenant compte des besoins
Zone 1	34,4 %	54,8 %
Zone 2	33,6 %	48,5 %
Zone 3	45,3 %	53,8 %
Zone 4	39,3 %	45,2 %
% du total	37,4 %	50,8 %

55 En ce qui a trait à l'affirmation selon laquelle l'aménagement du site a été effectué en tenant compte des besoins, nous pouvons observer que le fait d'habiter à proximité de la zone portuaire ne semble pas influencer les perceptions des répondants à son égard. De ce fait, la proportion de réponses « tout à fait d'accord » oscille entre 45,2 % pour la zone 4, 48,5 % pour la zone 2, 53,8 % pour la zone 3 et 54,8 % pour la zone 1. Au total, les répondants sont « tout à fait d'accord » avec l'énoncé à 50,8 %. Ainsi, les réponses varient légèrement d'une zone à l'autre, mais ce n'est apparemment pas le fait d'habiter à proximité du site qui influence les impressions des usagers sur le fait que le site ait été aménagé selon les besoins des résidents.

56 L'adéquation est le rapport, plus ou moins adéquat, entre chaque entité de l'espace public et les espaces environnants (relations de complémentarité, d'indifférence ou d'opposition). Ce troisième principe correspondant au concept de convivialité tel que proposé par Dind. L'adéquation nous permettra de connaître les perceptions des personnes interrogées par rapport aux relations de complémentarité entre le site et certains espaces voisins. C'est ainsi que nous nous intéresserons à la fois la rivière Saguenay, que borde le site du côté nord, et au centre-ville de Chicoutimi, qui sied, pour sa part, de l'autre côté du boulevard Saguenay, au sud du site. Enfin, nous verrons dans quelle mesure les usagers considèrent que la zone portuaire a été conçue selon l'image de l'arrondissement de Chicoutimi. Évidemment, nous terminerons par un questionnement sur la part des effets de proximité dans les représentations et les pratiques des usagers cadrant avec le principe d'adéquation.

57 Un premier survol des résultats au sondage nous montre que l'affirmation selon laquelle le site permet de découvrir la rivière et son paysage, est celle qui rejoint le plus grand nombre de répondants. 79,8 % de ces derniers sont « tout à fait d'accord » avec la dite affirmation (voir le tableau 9). Quant à savoir si l'aménagement de la zone portuaire représente bien l'image de Chicoutimi, quoique d'avis positif, les usagers interrogés se sont toutefois montrés moins convaincus, avec 61,4 % de réponses du type « tout à fait d'accord ». Enfin, pour ce qui est de savoir si l'aménagement l'espace public en question a eu comme effet de relancer le développement du centre-ville de Chicoutimi, les avis sont plutôt partagés sur la question. En effet, si 38,9 % des gens se sont dit « tout à fait d'accord » avec cette proposition, 32 % ont répondu « plutôt d'accord », 20,7 %, « plutôt en désaccord » et 8,4 %, « tout à fait en désaccord ».

Tableau 9. Résultats de chacune des variables relatives au principe d'adéquation

Adéquation	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	Tout à fait en désaccord	N Total
e. Permet de découvrir la rivière et son paysage.	79,8 %	17,7 %	2,2 %	0,3 %	356
i. L'aménagement représente bien l'image de Chicoutimi.	61,4 %	31,8 %	5,6 %	1,2 %	321
k. A relancé le développement du c-v de Chicoutimi	38,9 %	32 %	20,7 %	8,4 %	275

58 Le principe d'adéquation semble donc avoir été respecté, selon les représentations et les pratiques des usagers, d'abord par son imbrication avec la rivière Saguenay, et, dans une moindre mesure, par son harmonie avec l'image de l'arrondissement de Chicoutimi. L'adéquation est toutefois plus difficilement perçue dans le cas de l'influence du site sur les activités du centre-ville de l'arrondissement, mis à mal depuis quelques décennies par les développements commerciaux en périphérie de l'arrondissement de Chicoutimi. Notons aussi qu'un immense terrain vacant sépare le site portuaire de l'artère commerciale traditionnelle, la rue Racine.

59 Vérifions maintenant si les effets de proximité affectent les représentations et les pratiques des répondants par rapport au principe d'adéquation. Ici, nous pouvons remarquer que, d'après nos

résultats, le lieu de résidence n'aurait pas d'effets sur les perceptions des personnes interrogées en regard de l'affirmation selon laquelle le site permet de découvrir la rivière et le paysage (voir le tableau 10). Toutefois, les usagers issus des deux zones les plus rapprochées du parc portuaire sont plus enclins à soutenir que celui-ci représente bien l'image de Chicoutimi. À preuve, les résidents des zones 1 et 2 sont respectivement 61,9 % et 65,4 % à être « tout à fait d'accord » avec cela alors que cette proportion se chiffre à 56,1 % pour la zone 3 et à 56,1 % pour la zone 4.

Tableau 10. Proportion de réponses « tout à fait d'accord » aux questions d'adéquation

	Permet de découvrir la rivière et le paysage	Représente bien l'image de Chicoutimi	A relancé le développement du c-v de Chicoutimi
Zone 1	80 %	61,9 %	45,8 %
Zone 2	80 %	65,4 %	32 %
Zone 3	77,1 %	56,8 %	40 %
Zone 4	82,4 %	56,1 %	54 %
% du total	79,8 %	61,4 %	38,9 %

60 Pour ce qui est des opinions face à l'affirmation selon laquelle la zone portuaire aurait relancé le développement du centre-ville de Chicoutimi, les chiffres expriment certaines nuances dans les réponses selon les unités socio-spatiales considérées. En effet, les usagers les plus en accord avec l'affirmation sont à la fois ceux qui habitent le plus loin du site (zone 4) et ceux qui habitent à moins de 1,5 km de celui-ci (zone 1), avec respectivement 54 % et 45,8 % de réponses du type « tout à fait d'accord ». Par ailleurs, les résidents de la zone 2 sont plutôt 32 % à répondre de la même façon et ceux de la zone 3, soit 40 %. Donc, les personnes les plus souvent d'accord pour dire que la zone portuaire a relancé le développement du centre-ville sont donc celles qui demeurent à proximité de ce dernier et celles qui vivent hors de la RMR de Saguenay.

Conclusion

61 La question des effets de proximité à l'intérieur du processus d'appropriation de l'espace public présente une forte pertinence sociale et il s'agit d'un champ de recherche prometteur. Dans ce contexte, la décision de combiner une curiosité pour les effets de proximité à notre intérêt pour le phénomène d'appropriation collective de ce type d'espaces nous a permis d'effectuer certains constats utiles pour les études urbaines et les pratiques planificatrices. En effet, non seulement notre analyse des données de l'enquête dévoile des profils d'usagers de la zone portuaire qui diffèrent largement d'une zone résidentielle à l'autre, mais également que les représentations et les pratiques sociales et spatiales se caractérisent fortement selon le fait que les usagers habitent à proximité du site ou non. Ces constatations rejoignent celles d'Arrif, à plusieurs égards. De plus, celles-ci s'ajoutent aussi aux informations issues du premier volet de l'étude (Simard et al., 2009), lesquelles faisaient essentiellement transparaître la forte appropriation du site par la collectivité, contredisant la théorie de la fin des espaces publics.

62 En ce qui concerne les présentes analyses, le profil des répondants a fait ressortir le fait que la proximité résidentielle rimait avec une moyenne d'âge plus élevée, un moins haut degré de

scolarité et une proportion plus élevée de retraités. Or, ceux dont le domicile est plus éloigné du site sont en général plus jeunes, affichent un plus haut niveau de scolarité. Ces derniers sont plus souvent en emploi et obtiennent des revenus d'emploi plus élevés. Bref, ces résultats montrent que les individus partagent certaines caractéristiques socioéconomiques communes, selon leurs zones de résidence, ce qui correspond aux constats antérieurs sur l'écologie sociale de l'agglomération de Saguenay. La géographie sociale d'une ville moyenne comme Saguenay est relativement peu complexe. Celle-ci révèle néanmoins une dualité claire entre les espaces centraux et les secteurs domiciliaires de type banlieue pavillonnaire, notamment à l'intérieur de l'arrondissement de Chicoutimi. De plus, cette diversité de clientèle nous amène à penser que la théorie de la fin des espaces publics est inexacte, du moins dans le contexte des villes moyennes québécoises.

63 En ce qui a trait aux habitudes de fréquentation et aux pratiques, nous avons remarqué que la proximité résidentielle semblait favoriser la fréquentation plus régulière du site. De plus, les usagers habitant près du Vieux-Port s'y rendent plus souvent dans le but d'y faire des rencontres – ce site jouant pour eux un rôle important du point de vue des relations sociales – alors que les usagers qui habitent plus loin du site pratiquent davantage d'activités sportives ou de loisir. En ce qui concerne les habitudes d'accompagnements, nous avons noté que les répondants qui habitent à moins de 1.5 km du site se rendent généralement seuls sur le site, contrairement aux trois autres zones. Par ailleurs, les résidents les plus éloignés du Vieux-Port visitent davantage l'étang et les jardins. Cela indique que les effets de proximité semblent agir dans les pratiques et habitudes de fréquentation des usagers. D'une part, on retrouve les « locaux » qui utilisent le parc au quotidien dans une perspective de socialisation. D'autre part, il y a les « occasionnels » qui accèdent au site par voiture et pratiquent des activités contemplatives ou sportives. Les sous-cultures associées aux groupes sociaux sont probablement à l'œuvre ici, les effets de proximité se combinant aux effets de la structure socio-spatiale de la collectivité.

64 De plus, certaines relations causales ont pu être établies, lorsque nous avons cherché à en connaître davantage sur les liens entre la proximité résidentielle et les représentations et les pratiques collectives, par rapport à l'espace public qu'est le Vieux-Port. À l'aide du concept de *convivialité*, nous sommes arrivés à connaître davantage les représentations et les pratiques des usagers face à la qualité de cet espace public. À l'intérieur de ce cadre, il apparaît que la congruence est le principe que les répondants ont jugé le plus positivement, eu égard au parc du Vieux-Port. Toutefois, l'évaluation de ce principe s'est faite de manière moins positive par les répondants des zones plus éloignées du site. Pour ceux-ci, l'appropriation du parc urbain se fait probablement de manière plus ardue, certaines fonctions semblant aller de pair avec la proximité résidentielle, notamment la socialisation, le contact avec la nature et l'amélioration de la qualité de vie.

65 Pour ce qui est du principe de diversité, nous avons vu que les répondants considèrent que celui-ci n'est pas tout à fait présent sur les lieux de la zone portuaire, et ce, peu importe leur lieu de résidence. Nous pouvons postuler que l'appropriation collective du site serait plus marquée si ce principe était mieux respecté. En outre, les perceptions sur le principe d'adéquation sont partagées. Si, en général, les répondants considèrent que le site est en harmonie avec la rivière, cela est moins évident pour ce qui est de la concordance de son aménagement avec l'image de Chicoutimi. Sur ce dernier point, les usagers issus des zones les plus éloignées du Vieux-Port sont plus critiques. De surcroît, l'aménagement du site n'aurait permis de relancer le développement du centre-ville qu'en partie, selon les perceptions des répondants au sondage. Bref, il nous paraît légitime d'affirmer que le site à l'étude semble osciller entre une relation de complémentarité et d'indifférence avec les sites environnants, du moins, dans l'esprit des répondants à notre enquête. L'espace public à l'étude gagnerait sans doute à établir une relation de complémentarité plus marquée avec le reste du centre-ville, en particulier en amoindrissant les obstacles physiques que constituent le boulevard Saguenay et les terrains vacants de l'ancienne gare ferroviaire.

66 Comme toute étude, notre recherche présente des limites. Ainsi, le concept de convivialité de Dind, ainsi que les principes qui y sont associés, n'est pas parfait. Certains principes semblent

se chevaucher pendant que d'autres dimensions ont probablement été oubliées. Néanmoins, il s'agit d'une manière originale de pénétrer le thème de l'appropriation de l'espace, celui-ci demeurant plutôt vague, depuis les écrits fondateurs de Lynch (1960) jusqu'aux travaux récents de Berque (2000). Par ailleurs, les questions que nous avons jumelées aux principes de Dind ne sont peut-être pas toutes adéquates, ou en nombres suffisants, pour conclure sur les effets de proximité. Malgré tout, cela nous semble être un pas dans l'approfondissement des connaissances dans ce domaine, en particulier pour trouver des concepts ou indicateurs opératoires associés au processus d'appropriation de l'espace.

67 À la lumière de nos différents constats, les acteurs qui œuvrent à l'aménagement, à la programmation des activités, ainsi qu'au développement et au rayonnement des grands parcs paysagers en milieu urbain, auraient tout intérêt à travailler à créer des lieux publics et des espaces verts conviviaux. Un parc paysager de la taille de la zone portuaire de Chicoutimi, qui est au cœur d'un centre-ville, peut contribuer à la cohésion sociale de même qu'à l'attractivité d'une ville. Or, dans le contexte actuel de la métropolisation et du développement durable, à l'heure de la compétition entre les villes et du marketing territorial, plusieurs auteurs soulignent l'importance des interventions urbanistiques, afin de se hisser sur l'échelle hiérarchique de la représentation des territoires. Finalement, la mise en valeur de tels espaces publics, soit ceux à forte composante de verdure, ne peut que jouer en faveur du dynamisme et de la qualité de vie des villes petites et moyennes, lesquelles sont souvent affectées par l'image d'une urbanité plus faible ou moins sophistiquée.

Remerciements

68 Les auteurs aimeraient remercier Mme Marie-José Fortin, professeure de développement régional à l'UQAR, pour sa contribution au premier volet de cette recherche. Merci également à M. Carl Brisson, professionnel de recherche à l'UQAC, pour son aide sur le plan de la cartographie.

Bibliographie

Arrif, T., 2009, « Les représentations sociales liées au lieu de résidence au sein du parc de Bercy », *Métropoles*, no.5 [En ligne] URL : <http://metropoles.revues.org/3704>, consulté le 3 mars 2010.

Authier, J-Y, M-H Bacqué et F. Guérin-Pace, 2007, *Le quartier : Enjeux scientifiques, actions politiques et pratiques sociales*, Paris, La Découverte, 304 pages.

Bacqué, M.-H. et S. Fol, 2007, « L'inégalité face à la mobilité : du constat à l'injonction », *Revue Suisse de Sociologie*, vol. 33, p. 89-104.

Bassand, M., V. Kaufmann et D. Joye, 2001, *Enjeux de la sociologie urbaine*, Lausanne, Les Presses polytechniques et universitaires romandes, 257 pages.

Berdoulay, V., P. C. da Costa Gomes et J. Lolive, 2004, *L'espace public à l'épreuve. Régressions et émergences*, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, Pessac, 224 pages.

Berque, A., 2000, *Écoumène. Introduction à l'étude des milieux humains*, Paris, Belin, 272 pages.

Di Méo, G., 1994, « Épistémologie des approches géographiques et socio-anthropologiques du quartier urbain », *Annales de Géographie*, t. 103, no. 577, p. 255-275.

Di Méo, G., 1998, « Géographie sociale et territoires », Paris, Nathan, 320 pages.

Dind, J.-P., 2008a, « Les quartiers espaces de vie : la convivialité des espaces publics », in Actes numériques du colloque *Projets de quartiers durables, de l'intention à la réalisation*, UNIL, Lausanne, [En ligne] URL : http://www.unil.ch/webdav/site/ouvdd/shared/Colloque_%202008/Pages%20du%20site/Communications/5-Social/Dind.pdf, consulté le 11 avril 2010.

Dind, J.-P., 2008 b, « Les espaces publics : quels principes de convivialité », *Cahiers de l'Institut d'aménagement et de l'urbanisme de l'Île-de-France*, vol. 149, p. 57-58.

Fortin, M.-J., 2005, « Paysage industriel : lieu de médiation sociale et enjeu de développement durable et de justice environnementale. Les cas des complexes d'Alcan (Alma, Québec) et de Pechiney (Dunkerque, France) », Thèse de doctorat présentée à l'Université du Québec à Chicoutimi et à l'Université Paris 1 - Sorbonne [en ligne] : http://theses.uqac.ca/these_24605668.html, consulté le 28 mars 2010.

- Guay, J.-H., 1991, *Sciences humaines et méthodes quantitatives : les principes d'application de la recherche*, Laval, Éditions Beauchemin, 412 pages.
- Ghorra-Gobin, C., 2001, « Les espaces publics, capital social », *Géocarrefour*, vol. 76, p. 5-11.
- Quéré, L., 1992, « L'espace public : de la théorie politique à la métathéorie sociologique », *Quaderni*, no.18, p. 75-92.
- Gans, H.J., 1962, *The Urban Villagers. Group and Class in the Life of Italian-Americans*, New York, Free Press of Glencoe, 367 pages.
- Grafmeyer, Y. et I. Joseph, 2004, *L'école de Chicago : Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Flammarion, 384 pages.
- Knox, P., 2006, *Urban Social Geography*, New York, Longman Scientific and Technical, 392 pages.
- Low, S., D. Taplin et S. Scheld, 2005, *Rethinking Urban Parks, Public Space and Cultural Diversity*, Austin, University of Texas Press, 240 pages.
- Lynch, K., 1960, *The Image of the City*, Cambridge, Massachusetts Institute of Technology, 202 pages.
- Marpsat, M., 1999, « La modélisation des effets de quartier aux États-Unis : une revue des travaux récents », *Population*, vol. 54, No. 2, p. 303-330.
- Mercier, G., 1998, « Le Jardin Saint-Roch ou la centralité perdue ». In Mercier, G. et Bethemont, J. (dir.) *La ville en quête de nature*, Québec, Septentrion, p. 129-156.
- Merlin, P. et F. Choay, 2000, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement* (3^e éd.), Paris, Presses universitaires de France, 902 pages.
- Mitchell, D., 1995, « The End of Public Space ? People's Park, Definitions of the Public and Democracy », *Annals of the Association of American Geographers*, 85, p. 108-133.
- Murdie, R.A. et C. Teixeira, 2006, « The City as Social Space », dans Bunting, T. et Filion, P. (dir.) *Canadian Cities in Transition. Local Through Global Perspectives*, Toronto, OUP, p. 198-223.
- Perron, M., L. Richard et S. Veillette, 1997, « Structure sociorésidentielle et conditions de vie au Saguenay », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 41, no. 112, p. 31-48.
- Robitaille, E., 2006, « La part de la géographie dans la recherche sur les effets de quartier », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 50, no. 141, p. 403-407.
- Séguin, A.-M. et G. Divay, 2002, « Pauvreté urbaine : la promotion de communautés viables », Document de recherche F-27, Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, 41 pages.
- Shearmur, R.G. et M. Charron, 2004, « From Chicago to L.A. and Back Again : A Chicago-Inspired Quantitative Analysis of Income Distribution in Montreal », *The Professional Geographer*, vol. 56, no. 1, p. 109-126.
- Shevky, E. et W. Bell, 1955, *Social Area Analysis : Theory, Illustrative Application, and Computational Procedures*, Stanford, Stanford University Press.
- Simard, M., M.-J. Fortin et M.-H. Tremblay, 2009, « L'appropriation des sites et paysages requalifiés. Regard sur le Vieux-Port de Chicoutimi », *Environnement Urbain*, vol. 3, p. a-1 à a-19.
- Simard, M. et G. Mercier, 2003, « Négociation identitaire et forme urbaine. La revitalisation du quartier Saint-Roch à Québec », in Morisset, L.K., Dieudonné, P. et Simon, J.-F. (dir.) *Réinventer Pays et paysages : Bretagne-Québec*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 39-56.
- Tomas, F., 2001, « L'espace public, un concept moribond ou en expansion », *Géocarrefour*, vol. 76, No. 1, p. 75-84.
- Vallet, L.-A., 2005, « La mesure des effets de quartier/voisinage : un objet important et difficile à la croisée des sciences sociales », *Revue économique*, vol. 56, No. 2, p. 363-370.
- Varenne, F., 2011, *Modéliser le social. Méthodes fondatrices et évolutions récentes*, Paris, Dunod, 240 pages
- Whyte, W.H., 2009, *City : Rediscover the Center*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 393 pages.

Notes

1 De plus, la RMR de Saguenay affichait une population totale de 151 643, en 2006. Source : Statistique Canada, Profil des communautés de 2006, www.statcan.gc.ca.

2 Cette aire de jeux était en construction lorsque l'enquête a eu lieu.

3 Les points rouges sur la carte représentent les répondants. Ceux-ci ont été localisés grâce aux codes postaux que tous les participants ont accepté de nous fournir.

4 Les commentaires des répondants ont été pris en note, à certains endroits dans le questionnaire.

5 Notons que l'affirmation 10.g n'a pas été retenue pour cette classification car elle ne nous semblait pas refléter les principes de Dind. Il faut signaler que nous avons pris connaissance des écrits de Dind après la conception du questionnaire.

6 Notons qu'à cette question, à savoir « Quelles activités pratiquez-vous habituellement au vieux port ? », plusieurs choix de réponse pouvaient être choisis par une même personne : Marche ; Rencontrer des gens ou des amis ; Emplettes aux Halles ou au hangar ; Activités (danse, vélo, patins, jeux pour enfants, etc.) ; Observation de la rivière ou des aménagements ; Autre.

7 Précisons que les répondants dont c'était la première visite ne répondaient pas aux questions concernant les habitudes de fréquentation, incluant celle concernant les endroits les plus souvent fréquentés (Q.6)

8 Voici les proportions de répondants qui fréquentent la zone portuaire une fois par semaine ou plus selon leurs zones résidentielles : zone 1, 86,2 % ; zone 2, 68,6 % ; zone 3, 43,4 % et zone 4, 13,2 %.

Pour citer cet article

Référence électronique

Marie-Hélène Tremblay et Martin Simard, « Les effets de proximité dans l'appropriation collective d'un grand parc paysager à Saguenay », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 11 Numéro 2 | septembre 2011, mis en ligne le 08 septembre 2011, Consulté le 15 mai 2012. URL : <http://vertigo.revues.org/11098> ; DOI : 10.4000/vertigo.11098

À propos des auteurs

Marie-Hélène Tremblay

M.A. Département des sciences humaines,
Université du Québec à Chicoutimi,
555, Boul. de l'Université, Saguenay, Québec, G7H 2B1.

Martin Simard

Ph.D OUQ (mgsimard@uqac.ca)
Département des sciences humaines et CRDT,
Université du Québec à Chicoutimi,
555, Boul. de l'Université, Saguenay, Québec, G7H 2B1.

Droits d'auteur

© Tous droits réservés

Résumé / Abstract

L'idée d'interpénétrer la ville et la nature est au cœur des préoccupations urbanistiques depuis fort longtemps. Au XIX siècle, l'aménagement de grands parcs urbains comme Central Park à New York en constitue un exemple éloquent. Qu'il s'agisse de la création de liens sociaux, du rapport à la nature ou de la formation de l'identité collective, les grands parcs urbains contribuent à la qualité de vie des collectivités. Imaginés, conçus, puis aménagés par les professionnels de l'aménagement urbain, ces espaces publics seront ensuite adoptés ou non par les résidents et les visiteurs, selon divers facteurs. Dans ce contexte, cet article se penche sur les mécanismes d'appropriation collective d'un grand parc paysager. Plus précisément, nous avons cherché à savoir s'il y a des effets de proximité dans les représentations et pratiques des groupes d'utilisateurs. Pour ce faire, nous nous sommes penchés sur le cas du site de la zone portuaire de Chicoutimi, à Saguenay. Un sondage a été réalisé auprès des utilisateurs. Nous avons ainsi pu constater que le fait d'habiter un endroit en particulier influence non seulement les représentations sociales liées à l'aménagement d'un grand parc paysager, mais aussi les pratiques des usagers.

Mots clés : appropriation, parc paysager, effet de proximité, quartier, urbanisme, Saguenay.

Neighborhood effects among landscaped park users in Saguenay

The idea to relate cities and nature has been a planning issue from the beginnings. During the XIX century, the implementation of large city parks such as Central Park in New York exemplifies that commitment. According to many, urban parks foster social relationships, create links to nature and help developing a collective identity, in other words, they improve quality of life for individuals and communities. Initially imagined and designed by planners, these public spaces in the middle of the cities are gradually adopted or not by residents and users, according to the adequacy between their characteristics and the needs of the population. In this context, we were interested in the neighborhood effects inside the sense of place development mechanisms. More precisely, we sought to verify the impact of distance between homes and parks on practices and representations. Our case study is related to the old port area of Chicoutimi in Saguenay. A survey was carried out among users. We thus could measure the influence of residential distance of parks to social representations of nature.

Keywords : landscaped parks, planning and design, neighborhood, sense of place, Saguenay.